

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2533 (Rect)

présenté par

M. Charles de Courson, M. Clément, M. Lassalle et Mme Wonner

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« modalités »,

rédigé ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5 :

« permettant de garantir que les énergies renouvelables incorporées majoritairement dans des énergies fossiles peuvent continuer de faire l'objet de publicité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La décarbonation de notre système énergétique peut dans certains cas passer une incorporation progressive d'énergies renouvelables dans un mix constitué d'énergies fossiles. Cet amendement vise à préciser le texte afin que le décret pris en Conseil d'État vise bien à garantir que ces énergies renouvelables, lorsqu'elles sont incorporées ultérieurement à des énergies fossiles, puissent continuer de pouvoir faire l'objet de publicité.